

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

N°CT2021.3/024-9

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sonia RABA.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 23/06/21 |
| Accusé réception le | 23/06/21 |
| Numéro de l'acte | CT2021.3/024-9 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20210609-lmc125725-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Nombre de votants : 70

Vote(s) pour : 70

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 23/06/21 |
| Accusé réception le | 23/06/21 |
| Numéro de l'acte | CT2021.3/024-9 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20210609-lmc125725-DE-1-1 |

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

N°CT2021.3/024-9

OBJET : **Finances** - Affectation définitive des résultats de clôture du budget annexe parcs de stationnement de l'exercice 2020.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants, L. 5211-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/022-1 du 31 mars 2021 adoptant le budget primitif du budget annexe parcs de stationnement pour l'exercice 2021 avec reprise anticipée du résultat 2020 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/024-7 du 9 juin 2021 portant approbation du compte administratif du budget annexe parcs de stationnement de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir pour l'exercice 2020 ;

VU le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir de procéder à la reprise dans son budget annexe parcs de stationnement des résultats de clôture définitifs du budget annexe assainissement à l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement est affecté en priorité, lorsqu'il s'agit d'un excédent, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser.

SOUS LA PRESIDENCE DE Madame Marie-Christine SEGUI, première vice-présidente, Monsieur le Président s'étant retiré de la séance ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 3 JUIN 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 23/06/21 |
| Accusé réception le | 23/06/21 |
| Numéro de l'acte | CT2021.3/024-9 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20210609-lmc125725-DE-1-1 |

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE **APPROUVE** l'affectation définitive de 265 845,17 euros au compte 002
UNIQUE : « excédent de fonctionnement reporté » pour le financement de la section
d'exploitation.

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 23/06/21 |
| Accusé réception le | 23/06/21 |
| Numéro de l'acte | CT2021.3/024-9 |
| Identifiant téléransmission | 094-200058006-20210609-lmc125725-DE-1-1 |